



09/2024

DECISION DU MAIRE

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE MAISON MEDICALE : CONTRAT RELATIF A LA MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE

Le Maire de la Commune de Frossay, (Loire-Atlantique),

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 portant délégation d'attribution au Maire,

VU le code de la commande publique en date du 1^{er} avril 2019,

CONSIDERANT que la proposition du cabinet BTP CONSULTANTS concernant la mission de contrôle technique dans le cadre du projet de construction d'une maison de santé et logements de fonction correspond aux besoins de la Commune,

DECIDE

DE CONCLURE le contrat de mission de contrôle technique pour la construction d'une maison de santé et de logements de fonction des professionnels de santé avec le cabinet BTP CONSULTANTS, n°SIRET 408 422 525 00019, dont le siège social est situé Immeuble Central Gare, 1 Place Charles de Gaulle, 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX,

DE DIRE que le coût des prestations sera le suivant : 6800€ HT

DE DIRE que le Maire de Frossay et le comptable public assignataire de Pornic sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

FAIT à Frossay, le 16 octobre 2024,

Pour ampliation conforme au registre,



Le Maire,

Sylvain SCHERER

Accusé de réception en préfecture
044-214400616-20241016-D09-2024-DE
Date de télétransmission : 17/10/2024
Date de réception préfecture : 17/10/2024